



SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

SYNDICAT MIXTE
DE LA STATION DES MONTS D'OLMES

SEANCE DU 16 MARS 2022

Extrait du registre des délibérations du SYNDICAT MIXTE

N°03/2022

OBJET : Subvention provisoire budget annexe M43

L'an deux mille vingt et deux, le 16 février à 18 heures, le comité syndical de la station des Monts d'Olmes, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SANCHEZ

Présents : Madame GARCIA Sandrine, Messieurs SANCHEZ Marc, DES Claude, LAFFONT Hervé, ROSSI Jean-Louis, SABATIER Michel.

Absents : MIQUEL Jessica, TOMEIO Alain, LAFFONT Frédéric, TREMOLIERES Didier.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. LAFFONT Hervé a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.

Lors du conseil communautaire du 15 Décembre 2021, la Communauté de Commune Pays d'Olmes a voté le versement d'une participation provisoire au budget principal du syndicat de 300 000€.

Le versement de cette participation devrait correspondre à deux mois d'exercice dans l'attente de la perception des recettes les plus importantes provenant des ventes du mois de février.

Le Président demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir autoriser le versement de cette participation du budget principal M57 du syndicat à son budget annexe M43 ; étant donné que c'est celui qui supporte les flux financiers du fonctionnement courant.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir débattu, les membres du Comité syndical ont, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISÉ** le versement de la subvention telle que proposée.
- **D'INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	10
Présents	6
Représentés	0
Absents	4
Votants	6
Vote Pour	6
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,

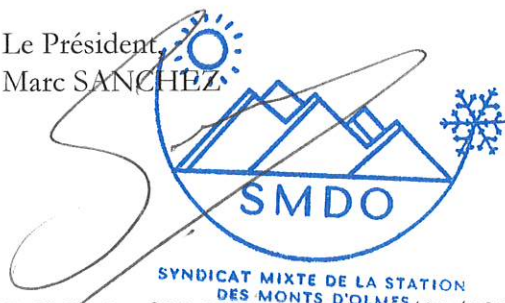
Certifie exécutoire,

Après transmission en Préfecture le,

Et publication le

Le Président,

Marc SANCHEZ



Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20220316-03-2022-DE
Date de télétransmission : 17/03/2022
Date de réception préfecture : 17/03/2022